



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général pour l'administration  
Service d'infrastructure de la défense**

N° ./ARM/SID/DID-FDF/DIVADM, le

**5 0 0 7 4 0**

**15 SEP. 2022**

Direction d'infrastructure de la défense  
de Fort-de-France

**RAA : 24/2022**

## **NOTE PERMANENTE N° 121**

OBJET : Délégation de signature en matière de marchés et accords-cadres passés selon la procédure adaptée et des bons de commandes de la direction d'infrastructure de la défense de Fort-de-France.

REFERENCES : Arrêté du 22/06/2007 modifié, portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;

ANNEXE : 1

Le directeur d'infrastructure de la Défense de Fort-de-France (DID FDF) soussigné,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu Décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2007-482 du 29/03/2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et accords-cadres ;

Vu l'arrêté du 22/06/2007 modifié, portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense

Vu l'arrêté du 22/11/2005 modifié, portant organisation du service d'infrastructure de la défense ;

Vu l'instruction 1214/DEF/EMA/SCSOUT-n°976 DEF/SGA/DCSID du 14 mai 2013 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des directions d'infrastructure de la défense ;

Vu la note permanente 120 portant organisation de la continuité du commandement à la direction d'infrastructure de la défense de Fort-de-France.

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Délégation est donnée aux personnes désignées en pièce jointe, dans le cadre strict des attributions de leur emploi au sein de la DID de Fort-de-France et dans la limite des seuils indiqués, pour signer au nom du directeur de la DID de Fort-de-France :

- les actes relatifs à la passation et à la conclusion des marchés et accords-cadres ;
- les actes relatifs à l'exécution des marchés et accords-cadres listés ci-après :
  - avenants,
  - décisions du pouvoir adjudicateur,
  - certificats administratifs,
  - actes spéciaux de sous-traitance de tous rangs.

Les délégations de signature pour les actes d'exécution non listés ci-dessus font l'objet de décisions nominatives pour assurer la représentation du pouvoir adjudicateur.

Pour les bons de commande et pour les marchés subséquents sur les marchés et accords-cadres en cours, les mêmes règles de délégation de signature s'appliquent pour chaque acte estimé individuellement, indépendamment du nombre d'actes et de leurs montants cumulés.

Pour les marchés passés en référence aux CCAG PI ou FCS, la délégation ne vaut que pour les marchés dont la fiche de montage a été préalablement validée par le directeur.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, sans décision particulière préalable, délégation est donnée à l'IC2MI Sébastien GEROUDET, chef de division projet, à l'effet de signer, au nom du directeur de la DID de Fort-de-France, tous actes relatifs à la passation, à la conclusion et à l'exécution des marchés, accords-cadres et bons de commandes sans limite de seuils.

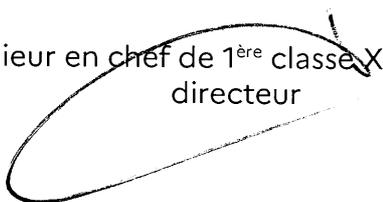
### **Article 3**

Le directeur de la DID de Fort-de-France doit être tenu informé du déroulement des procédures ainsi que des événements et aléas pouvant affecter la régularité des actes dont la signature est déléguée.

### **Article 4**

La présente décision est applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

L'ingénieur en chef de 1<sup>ère</sup> classe Xavier SIMART  
directeur



---

## Annexe 1

Niveau de délégation de signature	< 3 000€	< 140 000€
Délégations	SCH Alexis CROWYN	IC2MI Sebastien GEROUDET IPMI Fabrice CASSARD IMI Jonathan OEILLET

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- Les délégataires
- Publication PLACE

### COPIES :

- RAA (original)
- Chrono